

MCCC 2026-2027 - Licence 1ère année - SEA MIP - Tremplin (votées CG du 2 septembre 2026 et CFVU 15/09/2026)																								
Description UE						Module					MCC													
Obligatoire / Facultatif	Sem.	Nom	Responsable	ECTS	CNU	Nom (code)	Description		Présentiel Etudiant	Mutualisations	CC ou CT	Session 1					Session 2						Report	
												Epreuve	Durée	Coeff (Epreuves)	Calcul note (Matières)	Coeff (Matière)	Calcul note (UE)	Epreuve	Durée	Coeff (Epreuves)	Calcul note (Matières)	Coeff (Matière)		Calcul note
O	1	UE Disciplinaire et Orientation S1IC072U	R. Antony	0	25	Mathématiques S1IC012E	TD	66	66	Tremplin CMP	CC	Interro I		1	Ma=(I+E*2)/3	5	UEDO = (5*Ma+5*Ph+4*In+2*PO+2*EE)/18	Pas de session 2 pour l'UEDO car elle ne rapporte pas de crédit						
					30	Physique S1IC022E	TD	66	66	Tremplin CMP	CC	Interro I		1	Ph=(I+E*2)/3	5								
												Examen E	1h	2										
						Informatique S1IC032E	TD	25,5	49,5		CC	Examen E	1h	2	In=(TP+E*2)/3	4								
							TP	24				TP		1										
					0	Projet d'Orienta tion S1IC042E	TD	6	6	Tremplin SV, Tremplin CMP	CC	Atelier A		1	PO=(A+4*O)/5	2								
												Oral O		4										
						Expression écrite S1IC052E	TD	12	12		CC	Oral O		1	EE=(O+2E)/3	2								
												Examen E	1h	2										
O	1	MouVe S1IQ111U	P. Senechaud	6*	27	Informatique outils S1IQ1A8E	CM	1,5	3	Tremplin CMP, Tremplin SV, L1 SV, L1 SEA	CT	TP 1	30 min	1	IO = (TP1+TP2+TP3 min(TP1,TP2,TP3))/ 2	1,5	MouVe = (1.5*IO+1.5*PV+ MTU+2*Epi)/6	Report de la note de session 1			1,5	MouVe = (1.5*IO+1.5*PV+ MTU+2*Epi)/6	IO	
							TD	1,5				TP2	30 min	1										
							TD Distanciel	15				TP3	30 min	1										
						Projet Voltaire S1IQ1C9E	TD	3	3		CC	Eval 1 (E1)	40 min	0,2	PV = 0.2*E1+0.8*E2	1,5		Eval E	40 min	1	PV		1,5	PV si ≥ 10
							TD distanciel	12				Eval 2 (E2)	40 min	0,8				Session 2 intégrée dans la note de session 1 : MTU						
						MTU S1IQ111E	CM	3	3		CC	Note de CC (QCM et achèvement d'activité)		1	MTU	1							MTU	
							TD Distanciel	20				Participation P		0,2	Epi = 0.2*P + 0.8*E	2								
						Epistémologie S1IQ121E	CM	10,5	10,5	Tremplin CMP, L1 SEA	CT	Ecrit E	1h30	0,8					Ecrit Epi	1h30	1	Epi	2	Epi si ≥ 10

Remarques :

- # (*) ECTS communes avec le Semestre 1 parcours classique ou aménagé
- # A l'exception des ateliers au CDE, toutes les épreuves pourront être réalisées en présentiel ou en distanciel
- # En cas d'impossibilité de faire les ateliers au CDE, la note finale de Projet d'Orientation sera celle obtenue à l'Oral.
- # Toute absence non justifiée à une épreuve entraine la mention "DEF" à l'épreuve.
- # Si l'UE MouVe est validée, la note sera conservée et elle interviendra dans le calcul de la moyenne du S1 de L1 académique l'année suivante.
- # En cas de redoublement en Tremplin, l'UE MouVe est capitalisée d'une année sur l'autre.
- # En cas de redoublement en Tremplin, l'UE Disiplinaire et Orientation n'est pas capitalisée. Elle devra être repassée lors du redoublement.

Description UE				Module						MCC																		
Obligatoire / Facultatif	Sem.	Nom	ECTS	Nom (code)	Responsable	CNU	Description		Présentiel Etudiant (h)	Mutualisations	CC ou CT	Session 1					Session 2					Report						
												Epreuve	Durée	Coeff (Epreuves)	Calcul note (Matières)	Coeff (Matière)	Calcul note (UE)	Epreuve	Durée	Coeff (Epreuves)	Calcul note (Matières)		Coeff (Matière)	Calcul note				
O	2	UE Maths	0	Mathématiques	P.Senechaud	25	CM	7,5	79,5	Tremplin CMP	CC	Interro		0,3	Ma = 0.3*I +0.3*E1+0.4*E2	1	UE Ma	Ecrit Ma	1h30	1			E	Ma si ≥10				
				TD	72	Ecrit 1 E1	1h30	0,3																				
						Ecrit 2 E2	1h30	0,4																				
O	2	UE Physique	0	Physique 1 S2IC022E	R. Antony	30	CM	7,5	28,5	Tremplin CMP, Tremplin SV	CC	Interro I		1	Ph1 = (I+2*E)/3	1	UE Ph = (Ph1+Ph2+Ph3)/ 3	Exam Ph1	1h	1	Ph1	1	UE Ph = (Ph1+Ph2+Ph3))/3	Ph si ≥ 10				
							TD	21				Exam E	1h	2														
				Physique 2 S2IC072E	R. Antony	30	CM	7,5	25,5	Tremplin CMP	CC	Interro I		1	Ph2 = (I+2*E)/3	1		Exam Ph2	1h	1	Ph2	1		Ph2 si ≥ 10				
							TD	18				Exam E	1h	2														
				Physique 3 S2IC082E	R. Antony	30	CM	7,5	25,5	Tremplin CMP	CC	Interro I		1	Ph3 = (I+2*E)/3	1		Exam Ph3	1h	1	Ph3	1		Ph3 si ≥ 10				
							TD	18				Exam E	1h	2														
O	2	UE Info	0	Informatique 1 S2IC092E	T. Vaccon	27	CM	6	33		CC	Exam E	1h	2	Info1 = (2*E+TP)/3	1	UE Info = (Info1 + Info2)/2	Exam Info	1h	1	Info1	1	UE Info = (Info1 + Info2)/2	Info1 si ≥ 10				
							TD	12																	TP	1h	1	
								15																				
				Informatique 2 S2IC012E	O. Terraz	27	CM	4,5	27		CC	Exam E	1h	2	Info2 = (2*E+TP)/3	1		Exam Info2	1h	1	Info2	1		Info2 si ≥ 10				
							TD	10,5																	TP	1h	1	
								12																				

Remarques :

- # A l'exception des TP d'Informatique, toutes les épreuves pourront être réalisées en présentiel ou en distanciel
- # En cas d'absence justifiée à une épreuve, une épreuve de rattrapage pourra être proposée en présentiel ou en distanciel si il est possible de la programmer dans le calendrier du semestre.
- # Si il n'est pas possible de programmer une épreuve de rattrapage au cours du semestre, l'étudiant devra repasser l'épreuve en session 2.
- # Toute absence non justifiée à une épreuve entraine la mention "DEF" à l'épreuve et le passage en seconde session.
- # La note finale du second semestre est obtenue en faisant la règle suivante : S2 = (UE Ma + UE Ph + UE Info)/3.
- # La note finale de l'année de Tremplin est obtenue en faisant la règle suivante : TR = MAX [S2 ; (UE Ma + UE Ph + UE Info + UEDO)/4]
- # Si TR la note finale de l'année de Tremplin est ≥ 10 alors poursuite en L1 académique l'année suivante.
- # Si TR la note finale de l'année de Tremplin est < 10 alors redoublement en Tremplin l'année suivante.
- # Si TR ≥ 10 et UE Ma ≥ 10 alors une équivalence sera donnée à l'UE MPS1 de S1 avec obtention des 6 ECTS de l'UE MPS1. L'UE MPS1 ne devra pas être passée lors de l'année de L1.
- # Si TR ≥ 10 et UE Ma < 10 alors l'UE MPS1 ne sera pas validée et elle devra être passée lors de l'année de L1.
- # En cas de redoublement en Tremplin, les UEs ne sont pas capitalisées. Elles devront être repassées lors du redoublement.
- # Il n'y a pas de triplement en Tremplin. A l'issue d'une seconde année de Tremplin non validée, il faut prévoir une réorientation.